



Rapport financier de la mandature 2016-2021

Monique Hirschhorn, trésorière

Chers et Chères collègues et ami·e·s de l'AISLF,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation par voie électronique ce rapport financier, visé par les membres du Bureau ainsi que par notre comptable, Madame Najai Ghaba.

1. Constats

Ce rapport rend compte des dépenses et des ressources de l'AISLF durant une mandature exceptionnelle, puisque le congrès de Tunis qui devait avoir lieu en 2020 a été reporté en 2021. Le document comptable (cf. annexe 1), vous présente donc les comptes d'exploitation sur cinq années (2016-2020) avec le détail, par ligne budgétaire, des dépenses (charges) et des ressources (produits et subventions).

Premier constat : des variations très importantes selon qu'il s'agit de l'année du congrès ou d'une année dite normale. En 2016, sans surprise, les dépenses sont de 376 000 € alors qu'elles varient entre 40 000 et 60 000 € pour les années dites normales. L'année 2020, qui aurait dû être l'année du Congrès de Tunis, a été, du fait de la pandémie, une année particulière sur le plan des charges, avec une répartition inhabituelle : des dépenses liées à la préparation du Congrès en 2020 (reporté en 2021), de faibles coûts de fonctionnement, cependant alourdis par la prise en charge en totalité du secrétariat de l'Association.

Bien entendu, nous ne disposons pas encore du compte d'exploitation pour l'année 2021, mais le Congrès 2021 étant organisé à distance avec une inscription gratuite, nous pouvons déjà affirmer que le compte d'exploitation ne sera pas celui d'une année de congrès habituelle.

Second constat : le maintien d'un équilibre budgétaire grâce aux provisions. L'excédent au moment des congrès permet habituellement de couvrir les faibles déficits de fonctionnement durant les trois années suivantes. En 2020, l'absence d'excédent comptable consécutive à l'impossibilité de réunir le Congrès a été compensée par une reprise de provisions, réduisant d'autant nos réserves. Notre comptable, Mme Najia Ghaba, estime néanmoins que « la structure financière de l'Association reste bonne, avec des provisions qui se montent fin 2020 à 60 000 € », qui seront réparties en fonction des besoins à venir.

Regardons maintenant de plus près la manière dont cet équilibre se réalise. Nous avons trois sources de recettes : les cotisations, les droits d'inscription, les subventions et redevances, et deux sources principales de charge : les services liés aux congrès, les services liés au fonctionnement de l'Association.

2. Les recettes (produits et subventions)

• Les cotisations

Comme il est de droit dans une association, les cotisations sont volontaires, mais elles augmentent les années du congrès, la cotisation donnant lieu à un tarif préférentiel pour l'inscription : environ 12 500 € en année normale, 20 000 € en 2016, année du Congrès de Montréal. À noter que le Congrès de Tunis (2021) étant gratuit, de nombreux congressistes ont choisi pour nous soutenir, soit de payer leur cotisation, s'ils étaient déjà membres, soit d'adhérer et de payer leur cotisation : au 1^{er} juin 2021, le montant des cotisations perçues dépasse les 20 000 €. Nous remercions vivement toutes celles et tous ceux qui ont ainsi soutenu l'AISLF et son Congrès.

• Les inscriptions

Les droits d'inscription sont liées aux événements que l'AISLF organise. En 2016, ils ont été de 350 000 €, ce qui montre l'ampleur de la manifestation. Le choix que nous avons fait de la gratuité en 2021, en raison de la pandémie, nous a privé·e·s de la rentrée que constituent ces inscriptions, mais a aussi considérablement diminué nos dépenses.

À noter que nos tarifications, pour les inscriptions comme pour les cotisations, tiennent compte des différences de revenus entre nos membres selon leur statut et leurs appartenances nationales (cf. le tarif de cotisations 2021-2024).

• Les subventions et les redevances

Il faut distinguer les subventions liées au congrès (AUF, Université de Fribourg) qui n'apparaissent que l'année du Congrès, des subventions liées à notre fonctionnement. Parmi ces dernières, les unes sont régulières : celles de l'Université Toulouse Jean Jaurès (5 800 €) et celle du CNRS pour la revue *SociologieS* (2 000 € depuis 2018). Les autres n'ont pas été prolongées, comme celle en 2017 de l'AUF qui était sur projet ou celle du CNRS (un demi-poste occupé successivement par Ruth Gosset pendant un an et par Ludovic Davila pendant un an et demi) qui a été supprimée. À cela s'ajoutent les redevances de publication d'OpenEditions pour notre revue *SociologieS*, en augmentation, et les droits d'auteurs d'auteurs versés par les Presses de l'Université Laval au titre des Actes de nos congrès.

3. Les dépenses (charges)

• Les services extérieurs congrès

Les dépenses liées à ces services n'apparaissent qu'en 2016 (246 000 €) et en 2020 (39 000 €), mais pour cette dernière année, la dépense est très faible, le congrès ayant été reporté. À noter que le montant ne reflète pas l'ensemble des dépenses des congrès, une pourcentage des frais étant prise en charge par les organisateurs et partenaires, auxquels nous sommes très redevables.

• Les services extérieurs et achats AISLF

La fluctuation des dépenses (entre 60 000 et 40 000 €) d'une année à l'autre est liée à l'amélioration de notre fonctionnement et partant des services rendus (site, gestion associative, revue, Rédoc). De façon très significative, c'est en 2020, l'année de la pandémie, que nous avons le moins dépensé (17 000 €) à la fois parce qu'il y avait moins d'activité et parce que nous avons procédé les années précédentes à des

améliorations considérables en matière de fonctionnement. Nous avons cependant supporté l'entière charge du secrétariat de l'Association.

Il n'en reste pas moins que se pose le problème du coût que constitue la prise en charge du secrétariat de la revue, du Rédoc et de l'Association, le soutien du CNRS sous forme de prestation de services n'étant pas pour le moment renouvelé.

3. Les perspectives pour la mandature 2021-2024

Comme on vient de le voir, nous pouvons assumer le fonctionnement de notre association jusqu'au prochain congrès ainsi que les frais qu'entraînera la préparation de ce congrès. En revanche, si nous voulons maintenir notre équilibre budgétaire, il va nous falloir trouver la solution la plus économique possible pour le secrétariat de l'Association, de *SociologieS* et du Rédoc, et financer nos autres projets de manifestations par des inscriptions et des subventions.

Rapport financier approuvé par l'assemblée générale

Vendredi 16 juillet 2021